

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mars 2009 – Financière Hélios annonce l'ouverture, à sa demande, d'une procédure de sauvegarde la concernant, par le Tribunal de Commerce de Paris. La société Financière Hélios, contrôlée par les fonds gérés par Apax Partners SA et Altamir Amboise, est l'actionnaire de référence de la société Séchilienne-Sidec dont elle détient 43,1% du capital.

La procédure de sauvegarde de Financière Hélios n'a aucune incidence sur la situation financière et l'activité de Séchilienne-Sidec.

Cette procédure préventive a été ouverte pour une période de six mois. Dans l'environnement actuel caractérisé par une forte instabilité, elle permet de créer les conditions de sérénité indispensables pour que Financière Hélios et ses partenaires bancaires poursuivent de façon constructive leurs discussions afin d'adapter le financement existant aux conditions de marché et à la volatilité constatées aujourd'hui. Cette procédure prendra fin dès que les discussions en cours auront abouti.

Le recours à la procédure de sauvegarde s'inscrit ainsi dans une dynamique responsable de stabilisation des conditions d'accès au crédit de Financière Hélios dont l'actif, constitué entièrement de sa participation dans Séchilienne-Sidec, reste caractérisé par la solidité de son modèle économique et la qualité de ses perspectives de développement.